



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (COFIN) SUR LE PREAVIS N° 21/2025 « Budget de l'année 2026 »

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères Collègues, Chers Collègues,

La commission des finances du Conseil Communal (CoFin) composée de Mesdames Ruth Müller et Anick Delay et de Messieurs Gilles Jotterand, Adrian Marti, Pascal Stump et Felix Mann, Monsieur Nicolas Walker étant excusé, s'est réunie le 24 novembre 2025 en présence de toute la Municipalité, épaulée par le boursier Monsieur Jérôme Jacot, pour statuer sur le préavis municipal n° 21/2025. Elle déclare et certifie avoir procédé à sa mission avec toute l'attention voulue.

En amont de ladite séance, la CoFin avait envoyé à la Municipalité une liste de questions afin d'assurer une séance efficace et de laisser le temps nécessaire à la Municipalité pour préparer leurs réponses et leurs explications. Nous remercions la Municipalité, le boursier et leurs équipes pour le travail effectué dans l'élaboration de ce budget.

Nous reprenons ci-dessous quelques points évoqués lors de cette séance ou qui mériteraient des explications complémentaires lors de la séance du conseil communal.

Budget 2026 Préavis :

Résultat du budget 2026 et marge d'autofinancement (page 3 et 4) :

L'excédent de charges budgétaire pour 2026 se monte à Fr. 479'000.00 contre Fr. 597'900.00 pour le budget 2025 (hors demande de crédit complémentaire au budget en cours d'année 2025).

La marge d'autofinancement 2026 est positive à Fr. 30'400.00 alors qu'elle était négative de Fr. 434'500.00 en 2025. Comme expliqué par la Municipalité, si la marge d'autofinancement s'est améliorée par rapport au budget 2025, celle-ci n'est cependant largement pas suffisante pour couvrir le remboursement annuel des emprunts et encore moins pour couvrir les investissements à venir. Quelques explications complémentaires nous ont été fournies par le boursier nous indiquant qu'il faudrait dégager une marge d'autofinancement d'au moins Fr. 600'000.00 par année pour couvrir le remboursement des emprunts des investissements actuels. Un montant supplémentaire d'environ Fr. 100'000.00 serait également nécessaire pour les investissements acceptés dernièrement mais non encore activés.

A noter que les comptes 2023 ont dégagé une marge d'autofinancement d'environ 2,6 millions et les comptes 2024 d'environ 1 million.

Petites coquilles : à la page 3 dans le tableau, il faut lire Budget **2026** et à la page 4 au point 3 Marge d'autofinancement prévisionnelle, dans le texte il faut lire « ...et des charges épurées s'élève à CHF **30'400.00** ».

Taux d'impôt / taxes affectées (page 5 + 10-11) :

La Municipalité dans son analyse à la page 5 nous informe d'une potentielle hausse d'impôts afin d'améliorer la situation financière de la commune. Cependant, nous constatons qu'une grande partie des investissements à venir se trouve dans les dicastères de l'Eau potable et de l'Epuration. Ces dicastères étant des domaines autofinancés, ce sont d'abord les taxes en relation avec ces dicastères qui devront être ajustées afin de couvrir les charges en lien avec ces investissements futurs.

Le dernier règlement à revoir suite à la fusion est celui relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux. Vous aurez pu constater à la lecture des comptes et des budgets qu'un prélèvement sur le fonds de réserve est effectué chaque année pour un montant relativement important (comptes 4600.4811.00 et 4610.4811.00). Heureusement, un fonds de réserve relativement confortable d'environ 2 millions



permet de temporiser jusqu'à l'adoption de ce nouveau règlement mais une hausse de ces taxes est inévitable à moyen terme.

Une régularisation de ces domaines autofinancés devrait permettre donc dans un premier temps de ne pas recourir à ces hausses d'impôts. Cependant, nous encourageons la Municipalité à définir une stratégie avec une vision à moyen terme sur ces différentes hausses à venir.

Divers frais d'entretien :

Nous constatons que la Municipalité a effectué un gros effort afin de limiter les frais d'achat de matériel ou de travaux d'entretien sur ce budget 2026 afin de limiter les coûts à charge du budget de fonctionnement. Cependant, nous constatons avec regret que les systèmes de chauffage dans les bâtiments communaux sont quasiment systématiquement remplacés par le même type de système à énergie fossile (non renouvelable). Un effort particulier et surtout une exemplarité de la part de la commune nous paraîtraient justifiés quitte à passer parfois par un préavis d'investissement et à amortir ces coûts sur plusieurs années.

Plan des investissements 2021-2026 :

La Municipalité nous a confirmé que les investissements prévus pour l'année 2026 soit un montant total de Fr. 6'453'026.00 sont au programme et devraient être lancés dans la mesure où le conseil communal leur accorde les crédits nécessaires.

Budget 2026 Livret :

Page 2, 1100.3185.00 Administration générale – Honoraires et frais d'expertises Fr. 82'000.00 :

Un livre anniversaire pour les 10 ans de la fusion a été budgété pour un montant de

- Fr. 22'000.00 au budget 2026
- Fr. 20'000.00 au budget 2027
- Fr. 17'000.00 au budget 2028
- Fr. 6'600.00 au budget 2029

Soit un total de Fr. 65'600.00 sur 4 ans.

Nous avons été interpellés, d'abord, par le projet. Un livre anniversaire va-t-il intéresser notre population ? Ce livre est-il destiné à être vendu ou à être donné aux habitants ? Ne risque-t-il pas de finir dans le local des archives de la commune et n'intéresser que quelques initiés ?

Le coût et la méthode budgétée nous ont ensuite également étonnés. Le fait de budgéter le montant de Fr. 65'600.00 sur 4 ans répartit les coûts ; mais le fait d'accepter la première phase en 2026 nous oblige quasiment à admettre la dépense des phases suivantes quand bien même une nouvelle législature se profile. Par ce procédé, la Municipalité prend le risque que la suite du projet soit refusée et que l'argent dépensé pour cette première phase soit perdu.

Dès lors, la commission des finances a opté pour l'option d'amender le budget 2026 et de proposer au conseil communal de retirer ce montant de Fr. 22'000.00 du compte 1100.3185.00. En effet, cela nous semble la seule possibilité afin de permettre à la Municipalité de nous présenter plus en détail le but de ce projet et de permettre également au conseil communal de se positionner clairement sur l'entier du financement.

Page 11, chapitre 4500 Ordures ménagères et déchets divers : de nouvelles prestations sont prévues en 2026 avec l'aménagement d'un point de collecte à Sévery (et non d'un éco-point comme indiqué sur le livret) ainsi qu'avec un nouveau contrat pour le transport des déchets. La Municipalité nous a informé qu'un bilan sur la mise en place du nouveau système de déchets sera effectué au début de l'année 2026.

Page 16, compte 7300.3163.01 Installations et locations de défibrillateurs : des explications sur ce que comprend le montant budgété de Fr. 34'200.00 ont été demandées. Le prix du cours de premiers secours/utilisation des défibrillateurs au personnel communal pour Fr. 15'000.00 nous a interpellé.



Nous souhaitons rendre attentif la Municipalité que le fait de dispenser des cours à tout le personnel communal peut être contre-productif si celui-ci n'est pas demandeur voire pas intéressé. Nous espérons dès lors que ces cours seront dispensés sur une base volontaire et non pas obligatoire. D'autre part, à l'instar d'autres communes qui financent les cours First Responders pour leurs habitants intéressés, nous encourageons la Municipalité à se renseigner sur cette possibilité et sur son coût.

Nous remercions la Municipalité et le service de la bourse pour les explications fournies dans le préavis ainsi que les commentaires ajoutés en dessous des comptes dans le livret. Ceux-ci sont de plus en plus complets au fil des années et permettent à la CoFin et aux conseillers d'appréhender le budget en toute transparence.

Amendement :

Comme mentionné plus haut, la CoFin vous propose l'amendement suivant :

- Compte 1100.3185.00 : suppression de Fr. 22'000.00 pour la première phase du livre anniversaire, budget qui passe donc de Fr. 82'000.00 à Fr. 60'000.00.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la CoFin unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis no 21/2025
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- D'adopter le budget de l'année 2026 tel qu'amendé.

Hautemorges, le 28 novembre 2025

FELIX MANN
(Président de la CoFin)

A blue ink signature of Felix Mann's name, appearing as a series of fluid, overlapping lines.

ANICK DELAY
(Rapporteur)

A blue ink signature of Anick Delay's name, enclosed in a small oval shape.